



Janvier 2018 - La lettre de l'Etat dans le Lot.

Les agents des services de l'État dans le Lot et Jérôme Filippini, préfet du Lot, vous présentent à l'occasion de cette nouvelle année leurs vœux les plus chaleureux.

Matignon-sur-Lot.



Du mercredi 13 au vendredi 15 décembre 2017, le premier Ministre a délocalisé une partie de son cabinet dans le Lot pour 48 heures. Cette délocalisation inédite de l'exécutif a été marquée par différents événements :

- rencontre avec des élus du Lot,
- présentation du plan du gouvernement en matière d'aménagement numérique des territoires,
- signature du projet concerté d'équipement en fibre optique entre Stéphane Richard, PDG d'Orange, et les départements de l'Aveyron, du Lot et de la Lozère,
- lancement de la seconde conférence nationale des territoires aux côtés de douze de ses ministres et de leurs conseillers,
- visite du département pour rencontrer des lotois, des élus, des représentants du secteur agricole, des partenaires de l'État et des agents de la fonction publique,
- échanges avec des chefs d'entreprise du Lot.

Les conseillers du Premier ministre ont, *parallèlement*, multiplié les rencontres et les visites de terrain.

Un hors-série "Matignon-sur-Lot" de la lettre de l'État dans le Lot vous sera envoyé prochainement.

Police de Sécurité du Quotidien : la concertation lotoise



Avec la Police de Sécurité du Quotidien (PSQ), le gouvernement s'est engagé dans une évolution des missions de la police et de la gendarmerie pour répondre à la priorité des français : la sécurité.

La première étape a consisté à envoyer un questionnaire aux 250 000 policiers et gendarmes français afin d'entendre les propositions émanant du terrain.

La seconde, au niveau local, a été d'organiser des réunions de proximité avec les policiers et les gendarmes mais aussi les élus locaux et les partenaires concernés des services de l'État dans le Lot.

L'ensemble des travaux a été restitué le 15 décembre par le préfet du Lot au ministère de l'Intérieur. Grâce à cette concertation, de nouveaux dispositifs et méthodes de travail pourront être expérimentés, dès ce mois-ci, dans plusieurs territoires reflétant la diversité du pays et de ses problématiques (quartiers urbains, zones péri-urbaines, territoires ruraux), dans l'hexagone et outre-mer.

Décentralisation du stationnement payant



La décentralisation du stationnement payant est entrée en vigueur ce 1er janvier 2018. Elle a été portée par les associations d'élus et introduite par un amendement sénatorial dans la loi MAPTAM du 27 janvier 2014.

La décentralisation est mise en oeuvre par les collectivités qui le décident. Celles-ci fixent, dans le cadre prévu par la loi, le montant des forfaits de post-stationnement établis en cas d'absence ou d'insuffisance de paiement du stationnement. Elles peuvent décider de confier la surveillance du stationnement à des sociétés privées. Cette réforme ne change rien pour l'automobiliste qui paie son stationnement mais elle aura effectivement des conséquences pour celui qui fraude car il devra alors s'acquitter d'un forfait de post-stationnement.

La réforme permettra aux collectivités de mieux maîtriser leur politique de stationnement et de mobilité durable. La loi précise que « le produit des forfaits de post-stationnement finance les opérations destinées à améliorer les transports en commun ou respectueux de l'environnement et la circulation ». L'État est impliqué dans certains volets techniques de la réforme à travers, par exemple, l'Agence nationale de traitement automatisé des infractions (ANTAI) pour l'émission des avis de paiement de forfait de post-stationnement, et la création d'une nouvelle juridiction administrative, à Limoges, qui traitera le contentieux administratif résultant du nouveau cadre juridique du stationnement payant sur voirie.

Les informations pratiques sur cette réforme, notamment pour les usagers, sont d'ores et déjà disponibles dans les collectivités qui la mettent en oeuvre. Il en est de même dans les sites de l'ANTAI et de la future commission du contentieux du stationnement payant ainsi que sur service-public.fr.

La délégation militaire départementale du Lot en exercice



La délégation militaire départementale du Lot (DMD 46) a participé à l'exercice Midi-Pyrénées 2017 du 05 au 07 décembre 2017. Organisés par l'état-major inter-armées de la zone de défense sud (EMIA ZD Sud) basé à Marseille, divers incidents ont été préparés afin d'entraîner les différents centres opérationnels (CO) des DMD du sud de la France dont celui du Lot. L'absence d'unités militaires sur le département du Lot rend encore plus indispensable cet exercice. Seul un CO est capable de coordonner les unités militaires pouvant être envoyées en renfort des forces de sécurité intérieure (FSI) sur demande du préfet.

En cas de crise majeure ou localisée, les militaires disposent de savoir-faire et d'équipements qui peuvent appuyer les moyens civils, comme dans le cadre d'accidents (rupture de barrage, chute d'avion de ligne par exemple), d'événements climatiques (tempêtes, inondations,...) et, bien entendu, en cas de menace terroriste.

Jérôme Filippini, préfet du Lot, accompagné de Jean-Paul Lacouture, directeur des services du cabinet, ont assisté le mercredi 6 décembre à une partie de cet exercice. Cette visite a été l'occasion de mesurer les capacités du centre de commandement, armé en majorité par des réservistes opérationnels régulièrement entraînés.

Forum de l'action publique : une grande consultation pour les usagers et les agents de la fonction publique



Demain, quel service public pour vous ?

Le Forum de l'action publique est d'abord la concrétisation d'un engagement. Celui du président de la République et du Premier ministre, qui ont souhaité réaffirmer la valeur et la richesse de nos services publics et des 5,4 millions d'agents publics qui concourent à leur mise en oeuvre quotidienne au sein de l'État, des collectivités locales et des hôpitaux.

Un Forum citoyen pour réinventer les services publics.

Ce forum est avant tout un moment citoyen qui donne la parole à tous ceux - agents, usagers, citoyens, élus, associations, organisations syndicales, etc - qui se sentent concernés par l'avenir des services publics et souhaitent partager leurs idées pour l'action publique de demain.

Chacun peut exprimer directement ses souhaits et ses idées pour faire évoluer et réinventer les services publics grâce à une consultation numérique et au cours de rencontres de terrain qui se tiennent partout en France jusque fin février 2018.

Au-delà de l'opportunité offerte à chacun de s'exprimer, ce forum a vocation à enrichir concrètement la transformation de l'action publique. Il viendra ainsi contribuer aux travaux menés au sein du programme « Action Publique 2022 » lancé le 13 octobre dernier par le Premier ministre. Car si les expertises mobilisées dans ce cadre sont indispensables à l'élaboration de politiques publiques renouvelées, elles gagneront plus encore en pertinence et en efficacité en s'appuyant sur la créativité et l'intelligence citoyennes.

Accédez à [la plate-forme en ligne "Forum de l'Action publique"](#)

Plus d'informations sur [le site des services de l'État dans le Lot](#).

Un ciné-débat dans le cadre du tour de France de l'égalité femmes-hommes



Le 4 octobre 2017, Edouard Philippe, Premier ministre et Marlène Schiappa, secrétaire d'État en charge de l'égalité entre les femmes et les hommes, ont lancé le Tour de France de l'égalité. L'ambition de ce Tour est de donner l'opportunité à chaque citoyen et citoyenne de s'exprimer sur la manière dont elle/il appréhende la question de l'égalité femmes-hommes et sur ce qu'elle/il attend des pouvoirs publics pour la faire progresser.

La délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité du Lot organise un ciné-débat avec la projection du film *Numéro Une* au cinéma le Quercy de Cahors le jeudi 18 janvier 2018 à 20h00. Le film sera suivi d'un débat sur la place de la femme dans la société en présence de Tonie Marshall, réalisatrice du film, et des membres de l'association "les femmes sans non". Le débat sera animé par Dominique Satgé, directrice de l'union des entreprises lotoises.

Réservation conseillée [sur Internet](#) ou au sein de l'un des cinémas de Cahors.

Décembre 2017 : 30 suspensions administratives du permis de conduire dans le Lot



Dans chaque département, le préfet peut décider de [suspendre le permis de conduire](#) après un individu pour une durée qui n'excède pas un an soit pour des raisons médicales, soit après la constatation d'une infraction grave au code de la route. Il s'agit d'une mesure administrative de sûreté, visant à écarter momentanément de la route un conducteur dont le comportement est considéré comme dangereux et à éviter, ainsi, qu'il ne commette de nouvelles infractions. Tous les mois, *dans la lettre de l'Etat*, nous diffusons le nombre de permis de conduire suspendus par la préfecture du Lot.

Suivez les services de l'État du Lot sur Internet :



Visuel de la carte de vœux des services de l'État dans le Lot. Réalisé par Lola Lemaire dans le cadre d'un projet scolaire de la classe première communication visuel et pluri-médias du lycée de Saint-Etienne de Cahors.



Cette lettre a été réalisée par les chargés de communication des services de l'État du département du Lot. Si vous souhaitez vous abonner ou vous désabonner à cette lettre, envoyez un courriel à l'adresse suivante : pref-communication@lot.gouv.fr Pour toute remarque ou suggestion, vous pouvez adresser un courriel à la même adresse. Tous droits de reproduction réservés.